PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Aide individuelle aux artistes plasticiens

2025

Aides attribuées aux artistes plasticiens au titre de l'aide individuelle par la DRAC Centre-Val de Loire

Bilan 2025

Évolutions sur la période 2000-2025

Sommaire

Présentation du dispositif **p. 1**

Bilan 2025 **p. 2**

Rétrospective 2000-2025

Les subventions : répartition et évolutions ***p. 3-4***

Priorité à la création

Une courbe des subventions ascendante

Les artistes ***p. 4-5***

Origine géographique : principalement l'Indre-et-Loire

Âge des artistes : de 24 à 85 ans

Artistes hommes / femmes : vers la parité

Permanence et renouvellement

Le dispositif d'aide individuelle est destiné à soutenir et développer la création dans tous les domaines des arts visuels.

Ce dispositif comprend deux types d'aides :
- l'aide individuelle à la création, destinée au développement d'un projet artistique (montant maximum : 8 000 €) ;
- l'allocation d'installation d'atelier, permettant l'aménagement d'un local de travail ou l'acquisition de matériel destiné à l'activité de création artistique (montant maximum : 50 % du budget total HT).

La demande est déposée par l'artiste par voie dématérialisée sur la plateforme https://www.demarches-simplifiees.fr/ auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de son lieu de résidence principal.

L'aide est attribuée par décision du préfet de région après avis d'une commission consultative* réunie une fois par an. La composition de cette commission est détaillée dans l'article 4 du décret n°2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques.

Quelques règles à respecter :
- Le bénéficiaire d'une aide à la création ne peut pas prétendre, sur un même exercice budgétaire, à l'attribution d'une allocation d'installation d'atelier ou d'une aide du Centre national des arts plastiques.
- Le bénéficiaire d'une aide à la création ou d'une allocation d'installation d'atelier ne peut pas prétendre à la même aide dans les trois exercices budgétaires suivant l'octroi de ladite aide.

En revanche, l'artiste ayant déposé une demande d'aide à la création peut, dès l'année suivante, déposer une demande d'aide à l'installation/équipement d'atelier et inversement.

La la commission consultative d'attribution des aides individuelles à la création, à l'aménagement et à l'équipement d'atelier d'artiste en matière d'art contemporain a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 1er mai 2025 pour une période de 3 ans.

Elle se compose de :

Membres de droit :
- la préfète de la région Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- la directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- le conseiller pour les arts plastiques auprès de la directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

Membres associés :
- Madame Cindy DAGUENET, directrice de l'Association Documents d'artistes Centre-Val de Loire ;
- Madame Clémence ThlEBAULT, chargée du développement culturel et artistique du centre d'art « Le Garage », ville d'Amboise ;
- Madame Lucile HITIER, cheffe du service Art contemporain. Centre d'art contemporain départemental l'ar[T]senal, ville de Dreux ;
- Madame Dominique COENEN, artiste professionnelle, membre du Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens ;
- Madame Thiphanie DRAGAUT-LUPESCU, curator, cofondatrice des résidences Filmer l'art et l'architecture ;
- Monsieur Eric DEGOUTTE, directeur du Centre d'art contemporain labellisé « Les Tanneries » d'Amilly ;
- Madame Maia MAUZIT,chargée de mission pour les arts plastiques, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Bilan 2025

La commission d'attribution des aides individuelles à la création, à l'aménagement et à l'équipement d'atelier d'artiste en matière d'art contemporain s'est réunie le 18 juin 2025 à la DRAC Centre-Val de Loire à Orléans.

Sur avis de cette commission, 15 projets sur les 59 projets étudiés ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 87 454 €.

. Aide à la création (AIC) : 11 artistes (59 639 €)

. Aide à l'équipement, l'aménagement d'atelier (AIA) : 4 artistes (27 815 €) ;

10 artistes étaient aidés pour la première fois (création : 7 artistes ; atelier : 3 artistes)

4 artistes pour la seconde fois (4 projets création)

1 artiste pour la sixième fois (1 projet « atelier »).

Rétrospective 2000 - 2025

Depuis 2000, **203** artistes représentant **287** projets ont été soutenus par la DRAC Centre-Val de Loire au titre de l'aide individuelle aux artistes plasticiens pour un montant total de **1 149 628 €**.

745 234 € (soit 65% du montant total) ont été attribués aux aides à la création ; **404 394 €** (35% du total) à l'équipement ou l'aménagement d'atelier.

Ce dispositif a connu une interruption en 2008, année au cours de laquelle priorité a été donnée au projet et au fonctionnement des structures professionnelles de création et de diffusion de l'art contemporain.

En 2021, dans le cadre du plan de relance, une aide exceptionnelle aux jeunes artistes s'est ajoutée aux aides courantes.

➤ Les subventions : nature et évolution

Répartition des aides en fonction de la nature du projet

Type d'aide	Nombre	%
Création	183	64%
Installation d'atelier ou équipement	104	36%
Total période 2000-2024	**287**	

Évolution des aides individuelles aux artistes plasticiens

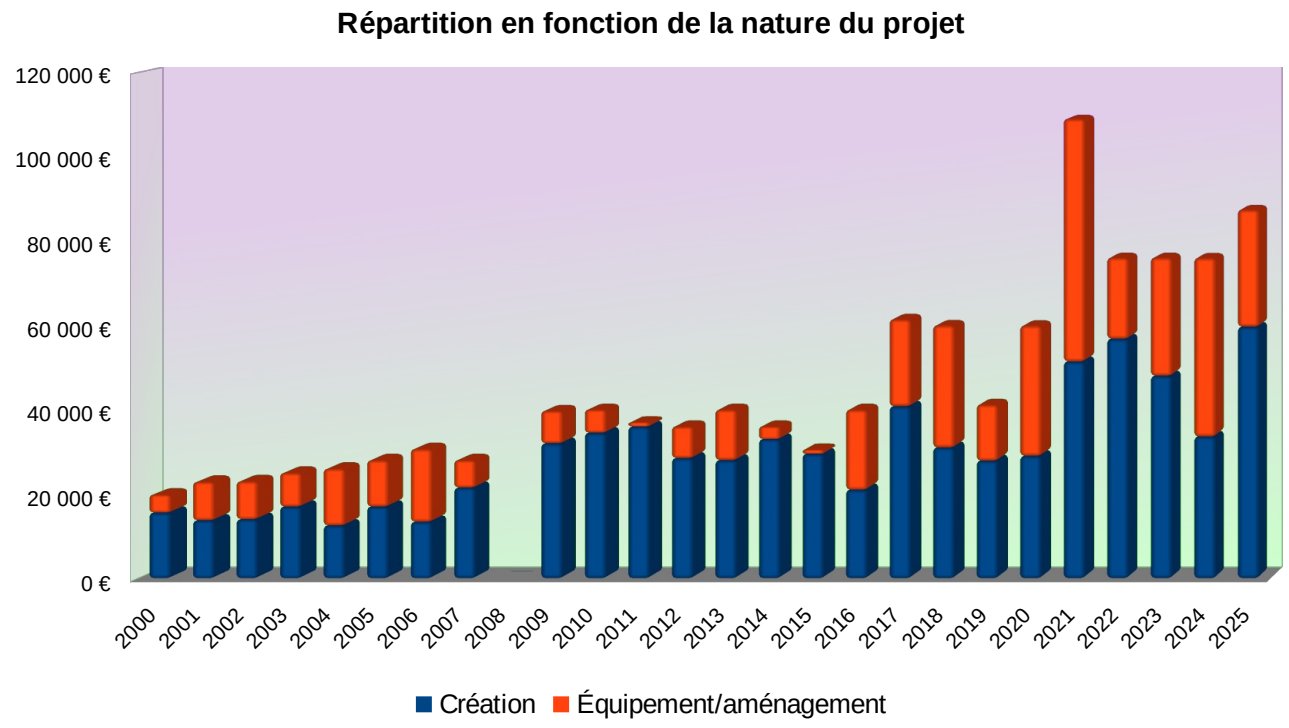

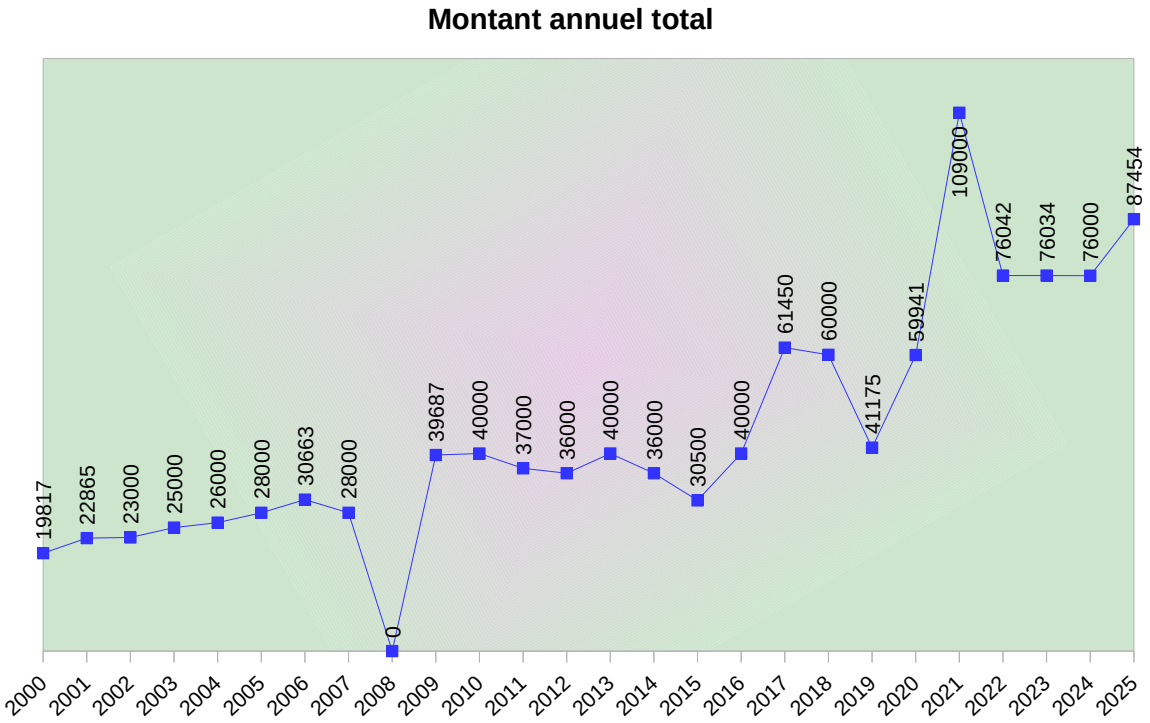

En 2021, aux aides « courantes » (51 621 €) se sont ajoutées des aides exceptionnelles aux jeunes artistes pour un montant de 57 379 €, ce qui explique le pic enregistré par la courbe cette année-là.

➤ Les artistes

. Répartition géographique (lieu de résidence / de travail) des artistes soutenus entre 2000 et 2025 (nombre et %)

Cher	42	21%
Eure-et-Loir	9	4%
Indre	21	10%
Indre-et-Loire	78	38%
Loir-et-Cher	17	8%
Loiret	36	18%
Total	**203**	**100 %**

. Année de naissance des artistes aidés depuis 2000

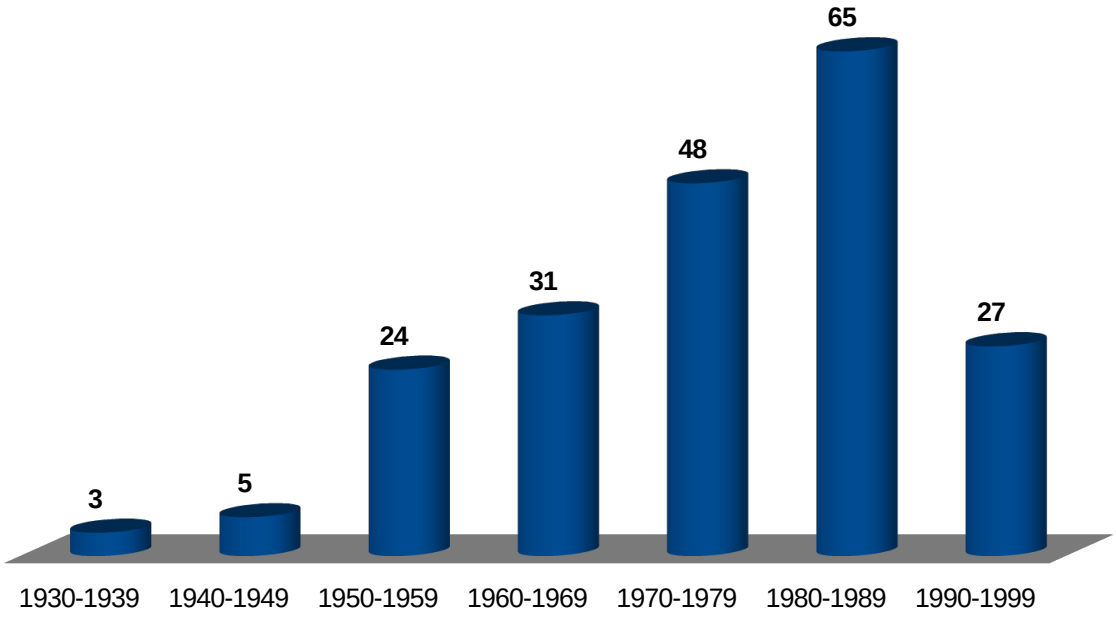

Attention :
Ne pas confondre année de naissance de l'artiste et âge au moment de l'obtention de l'aide. Un artiste soutenu plusieurs fois, l'aura été à différents âges de sa vie.
Les deux artistes les plus jeunes soutenus avaient 24 ans au moment de l'obtention de l'aide (2009 pour l'un ; 2014 pour l'autre), le plus âgé avait 85 ans (en 2022) ; Il est décédé depuis.

. Répartition des artistes en fonction du sexe : vers la parité

Depuis 2000, 90 artistes femmes (44 %) et 113 artistes hommes (56 %) ont été soutenus par la DRAC au titre de l'aide individuelle aux artistes plasticiens.
La moyenne glissante * réalisée sur la période, montre, à l'exception du creux de 2017-2019 , une progression du nombre de femmes artistes soutenues pour atteindre la quasi parité dans les dernières années.

La moyenne glissante consiste à faire la moyenne sur trois ans (2000-2002, 2001-2003, etc...).
Cette méthode a pour effet de lisser les à coups (sur de petits nombres, la proportion H/F peut varier considérablement d'une année sur l'autre) et d'obtenir des courbes permettant de lire plus facilement la tendance.

Rétrospective 2000 - 2025

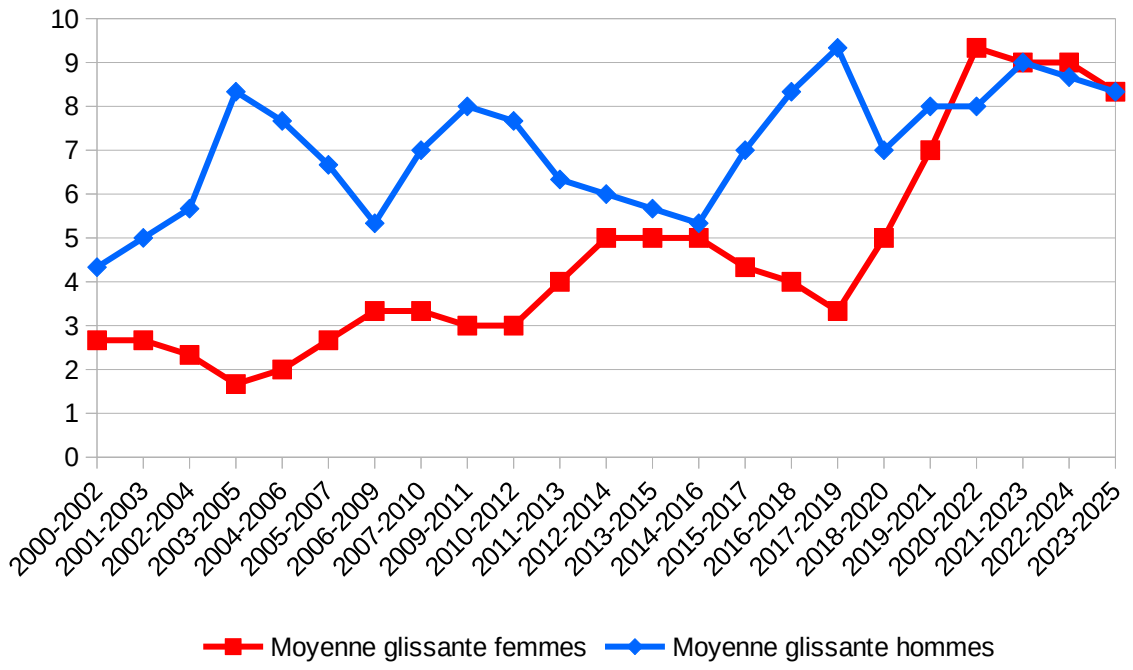

Permanence et renouvellement entre 2000 et 2025

Artiste ayant obtenus :	Nombre
1 aide	152
2 aides	33
3 aides	9
4 aides	5
5 aides	2
6 aides	**2**
Total	**193**

Fiche de synthèse réalisée par Isabelle Amouroux, chargée d'études documentaires.

Synthèse téléchargeable sur le site de la DRAC :
https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Centre-Val-de-Loire/Ressources/Donnees-statistiques/Donnees-sectorielles/Arts-plastiques